



MOTION PILOTAGE DE CARRIERE

La FNUJA réunie en Congrès à Bastia du 24 au 27 mai 2017,

RAPPELLE son attachement à la dimension entrepreneuriale du métier d'avocat et à un plein exercice dès l'entrée dans la profession ;

- **CONSTATE** que la demande de prestations juridiques s'intègre dans le marché des prestations de service et que les avocats, en premier lieu les jeunes avocats, doivent impérativement adapter leurs offres de service aux attentes de leurs clients ;

OBSERVE l'apparition de nouveaux outils permettant l'essor de l'activité, notamment liés aux nouvelles technologies tels que la justice prédictive et à l'émergence de prestataires de conseils au service du développement des cabinets ;

CONSIDERE que ces mutations doivent être perçues comme autant d'opportunités pour l'avocat ;

ESTIME que l'avocat doit s'en saisir pour le développement et l'optimisation de son cabinet ;

REGRETTE cependant un manque d'information mise à la disposition des avocats sur les différents outils de pilotage de carrière ;

- **SOUHAITE** que soit offerte la possibilité au collaborateur libéral de pouvoir s'associer dans une structure et apprécier la viabilité de son projet pendant une période probatoire, sous réserve de l'évolution de l'exclusivité d'exercice.

APPELLE les avocats à se saisir de ces différents outils, pour piloter leur carrière, développer leur activité et proposer des prestations adaptées aux attentes du client ;

INVITE les ordres et les centres de formation à former et informer les confrères sur ces outils et les accompagner dans le pilotage de leur carrière.